



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



رأي المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي
حول ملف
« e- الجزائر 2013 »

AVIS

du CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL
sur le dossier

« e-ALGERIE 2013 »

REF : CNES/AV/S/03/09



Avis rendu le 31 mars 2009 sur saisine de Monsieur le Premier Ministre en date du 14 janvier 2009

PREAMBULE

En date du 14 janvier 2009, le Premier Ministre, Monsieur Ahmed OUYAHIA, au nom du Gouvernement, a saisi le Conseil National Economique et Social (CNES) à l'effet de produire un avis sur le document portant stratégie « e-Algérie 2013 », et ayant pour objet le déroulement d'un programme d'action en vue d'organiser la mutation de l'Algérie vers la société de l'information et l'Economie numérique sur les cinq (05) prochaines années.

Le CNES se félicite de la présente saisine et considère, en effet, que cette initiative est de nature à rehausser son mandat d'assemblée consultative ayant pour vocation de « conseiller » les plus hautes autorités de l'Etat, et les pouvoirs publics de façon générale, sur diverses questions socio-économiques d'intérêt national. Le dossier « e-Algérie 2013 » sur lequel le Gouvernement requiert l'avis du Conseil relève précisément de cet ordre de préoccupations en ce qu'il est d'une portée capitale, tant dans ses aspects intrinsèques, puisqu'il tend pour la première fois à doter l'Algérie d'une plateforme extrêmement ambitieuse de développement des TIC, que dans ceux extrinsèques, du fait de la dynamique d'ensemble susceptible d'irriguer les multiples plateformes venant en soutien des lignes d'action stratégiques orientées vers la construction d'une économie du savoir et de la connaissance.

En date du 24 janvier 2009, le Président du Conseil National Economique et Social, Mr. Mohamed-Séghir BABES, a procédé à l'installation d'une « commission spécialisée » chargée d'instruire le dossier qui lui a été ainsi soumis. Cette commission est constituée de membres titulaires du CNES, auxquels sont adjointes des personnes ressource extérieures sollicitées tant pour leur expertise que pour leur expérience, et comprenant des représentants d'institutions publiques, d'opérateurs économiques et de spécialistes issus du monde académique.

Compte tenu, à la fois, de l'exiguïté du temps imparti à ladite commission pour la conduite de ses travaux et de la complexité du dossier, l'orientation privilégiée a été de valoriser et de prolonger l'intense richesse des débats conduits en séances plénières par une série de conférences électroniques, de sorte qu'il est devenu loisible de dégager dans les délais impartis une large perspective consensuelle, au sein de la commission, centrée sur les enjeux fondamentaux sous-jacents à la stratégie « e-Algérie 2013 ».

En date du 26 mars 2009, enfin, et conformément à la procédure usuelle, la commission a reçu M. Hamid BESSALAH, Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et des Communications, en sa qualité de ministre en charge du dossier. Après avoir entendu l'exposé du Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et des Communications, qui a eu à retracer la genèse dudit dossier et à rappeler les éléments clé ayant présidé à son élaboration, les membres de la commission spécialisée en charge de l'analyse/évaluation de la « stratégie e-Algérie 2013 » ont eu le loisir de récapituler toute la série d'observations auxquelles leur analyse consensuelle a abouti. Sur cette base, le Ministre ayant en outre complété son exposé liminaire par un certain nombre de clarifications, un débat contradictoire extrêmement fructueux s'est instauré entre les conseillers membres de la commission spécialisée et le Ministre. Celui-ci, ayant en définitive marqué son assentiment quant à la pertinence de la quasi-totalité des observations émises,

s'est dit convaincu qu'elles étaient effectivement de nature à bonifier le programme dans son ensemble. Au final, Le CNES s'est félicité de la qualité de la communication du Ministre et de l'esprit d'ouverture qui a prévalu lors des débats.

En conséquence de ce qui précède, et compte tenu de l'ensemble des éléments en sa possession au terme de ses travaux, la « commission spécialisée » a adopté à l'unanimité le présent corpus qui forme synthèse de l'argumentaire retenu en son sein. Ce corpus étant, *ad litteram*, constitutif de ses propres recommandations, le Conseil National Economique et Social l'endosse comme tel, et décide de l'émettre à titre d'avis en réponse à la saisine du Premier Ministre.

Le présent avis est agencé autour de trois parties : la première partie retrace brièvement et tout à fait classiquement l'économie générale du projet « e-Algérie 2013 », assortie toutefois de quelques annotations, alors que la deuxième partie revient sur **les principales observations du Conseil adressées au projet dans ses éléments endogènes de formulation, et propose en conséquence un faisceau d'actions susceptibles d'en améliorer la substance « comme telle »**. La troisième partie, quant à elle, suggère plus fondamentalement des éléments de réarticulation du dossier adossés à des référentiels stratégiques postulant, en tout état de cause, la nécessité d'un décloisonnement général de l'approche. Cette dernière partie s'attache donc à expliciter les recommandations plus globales du Conseil : de fait, ces dernières se réfèrent à tout un **ensemble d'arrière-plans cette fois-ci exogènes, d'ordre méthodologique aussi bien qu'opérationnel**, et résultant en une trame de prérequis essentiels à la faisabilité optimale d'une politique publique spécifiquement « e-Algérie 2013 ». **Le point de vue ultime du Conseil est que, en effet, la politique « e-Algérie 2013 » gagnerait infiniment en puissance et en efficacité si elle pouvait explicitement converger vers les autres logiques de l'action publique qui lui sont étroitement consubstantielles, autorisant alors sa déclinaison selon une typologie davantage en ligne de cohérence avec le schéma conventionnel conduisant à « l'Economie Fondée sur la Connaissance ».**

PREMIERE PARTIE : ECONOMIE GENERALE DU PROJET E-ALGERIE 2013

Le monde actuel, est-il rappelé dans le dossier, connaît une mutation structurelle économique décisive et se dirige vers une société du savoir sous-tendue par une massification de l'information. Les résolutions du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) insistent sur la nécessité de réduire la fracture numérique en plaçant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au centre des processus économiques et sociaux. Néanmoins, les freins psychologiques susceptibles d'entraver cette mutation restent importants car l'adoption de nouvelles technologies exige de l'ensemble des utilisateurs, une révision en profondeur de leurs méthodes de travail.

Les TIC constituent aujourd'hui un domaine dont le caractère stratégique est consacré à l'échelle universelle. Tous les pays qui ont émergé en tant que puissances économiques, dans les différentes aires géographiques de la planète, se sont appuyés sur une forte appropriation de ces technologies, et mis en œuvre des stratégies nationales particulièrement ambitieuses et dont les résultats ont été souvent spectaculaires.

La stratégie « e-Algérie 2013 », initiée par le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et des Communications (MPTIC) est **une contribution significative dans ce sens, qui mérite d'être poursuivie et encouragée**, en tant que première tentative de définition d'une politique publique en la matière, depuis l'institution de ce Ministère sous sa nouvelle dénomination.

Le document présenté par le MPTIC est extrêmement riche d'informations, et couvre la totalité des domaines concernés par une politique publique de développement des TIC, de même que les représentants de la plupart des parties prenantes en la matière ont été associés plus ou moins fortement à son élaboration. Le document portant programme est structuré en treize (13) chapitres, accompagnés d'une introduction et d'une conclusion. Les treize chapitres décrivent ce que le document nomme « Axes majeurs », numérotés de A à M, chaque axe majeur comportant un à plusieurs « Objectifs majeurs », chaque objectif majeur pouvant se décliner en un certain nombre d'« Objectifs spécifiques ». Les axes majeurs traitent des actions à mener notamment autour de l'intensification de l'usage des TIC dans les différents secteurs, des mesures en direction des citoyens, du renforcement de l'infrastructure, ainsi que de la formation, la recherche-développement, le cadre juridique et les aspects liés aux moyens de tous types à mobiliser autour de cette question.

Sont passées en revue à la fois les principales actions devant permettre à l'Algérie de basculer dans l'économie numérique, les mesures d'accompagnement nécessaires aux plans humain, financier et juridique pour ce faire, sans oublier les modalités de mise en œuvre en la forme d'un renforcement des capacités d'intervention au niveau des secteurs, des administrations et des institutions spécialisées.

Le document présenté par le MPTIC tente de faire un inventaire systématique des moyens et des opportunités offertes au développement des TIC en Algérie. Les éléments de benchmarking proposés dans le document annexe ainsi que les statistiques de couverture donnent la mesure du retard pris aussi bien dans le domaine de l'équipement des agents économiques, les applications grand public que celui de la nouvelle économie dominée par l'industrie du contenu et les sociétés de services. Enfin, l'ordinogramme reconstitué en fin de document permet d'avoir les repérages nécessaires des délais de mise en œuvre des objectifs majeurs retenus.

DEUXIEME PARTIE : OBSERVATIONS DU CONSEIL SUR LE DOCUMENT « COMME TEL »

1. Au plan de la forme, le document ne sépare pas les éléments du contenu, de ceux propres aux instruments et aux moyens de mise en œuvre en une architecture appropriée. Si bien que la visibilité des objectifs est réduite par le fait d'un agencement non ordonnancé et d'une dispersion au niveau des dispositifs de mise en œuvre.
2. La stratégie e-Algérie 2013 présente de nombreuses lignes de rupture avec les politiques publiques initiées en matière de TIC, alors même qu'une identification des contraintes de mise en œuvre de ces mêmes politiques, en ce qu'elles ont connu de réussite ou d'échec, est un élément probant à prendre en compte dans toute nouvelle stratégie dédiée à ce domaine. Il n'est, en particulier, pas fait référence au programme de gouvernement

adopté en 2002, qui déjà prévoyait de « réduire le fossé numérique nous séparant des pays qui maîtrisent ces nouvelles technologies, et de concrétiser la promotion de la société de l'information et du savoir, notamment par l'élaboration d'une stratégie et d'une politique nationale en la matière ».

3. L'Etat se voit attribuer un rôle moteur en ce qui a trait à la mise en œuvre du programme e-Algérie 2013, et porte quasiment seul l'effort de développement induit par la mise en œuvre des politiques publiques en rapport avec cette question.
4. L'horizon des cinq (05) années projetées pour réaliser un projet aussi ambitieux semble difficile à respecter compte tenu de l'intensité des contraintes identifiées dans le document. Le Conseil considère en particulier qu'il convient de s'interroger sur les capacités d'absorption du tissu institutionnel, économique et social des différentes actions dont le développement est envisagé. La démarche préconisée pour atteindre les objectifs fixés semble trop globale, et ne fixe pas d'échéances intermédiaires par objectif, entre 2009 et 2013, pour chacun des axes majeurs identifiés.
5. Un certain manque de cohérence est relevé quant à la nécessaire mutualisation des efforts et des moyens à mettre en œuvre, chaque partie prenante devant ici se doter de l'ensemble des moyens humains et matériels requis indépendamment de ce qui peut exister ou être acquis auprès de parties prenantes homologues.
6. Les collectivités locales, en tant que démembrés de l'Etat et interface directe des citoyens, ne semblent pas bénéficier du niveau d'attention requis, au moment même où la volonté politique sans cesse réaffirmée est de promouvoir une gouvernance de proximité dans laquelle les TIC sont appelées à jouer un rôle majeur.
7. Les interrelations existant nécessairement entre les axes et actions préconisés dans la stratégie proposée ne sont que peu mises en évidence, voire absentes. La nécessaire synergie entre les axes majeurs et les objectifs correspondants doit être recherchée et approfondie. Ceci est une faiblesse qu'il convient de pallier pour faire de ce programme un élément constitutif cohérent de la stratégie nationale qu'il convient de mettre en œuvre en matière de développement technologique.
8. Le Conseil observe que le programme e-Algérie 2013, qui place l'implication du citoyen en tant que vecteur princeps du développement des TIC, ne pose pas de manière suffisamment forte l'absolu prérequis de la création d'un système national d'identification permettant l'identification unique de chaque citoyenne et citoyen.
9. Le programme e-Algérie 2013 tend à privilégier l'approche par le *hard* à la fois dans son argumentation, dans sa mise en œuvre et dans ses aboutissants, au détriment d'une approche qualitative par le *soft* et les contenus. Ceci serait de nature à réduire et la faisabilité et l'efficacité de l'approche retenue, d'autant que l'accent est mis, au plus haut niveau de l'Etat, sur la nécessité de rompre avec les approches quantitatives absolument nécessaires à une étape donnée du développement national, mais inadaptées aujourd'hui aux exigences de saut qualitatif attendu du processus de développement national dans tous les domaines.

10. Le Conseil observe que l'accent mis quasi exclusivement sur le développement des infrastructures, s'inscrit *a contrario* des *success-stories* en la matière, qui se sont toutes appuyées, pour créer les effets d'entraînement nécessaires à l'innervation du tissu socio-économique et institutionnel, sur l'existence d'un contenu et de services à valeur ajoutée, seuls susceptibles de créer le besoin, puis l'adhésion et enfin l'appropriation de ces nouveaux moyens technologiques par le grand public.
11. La jeunesse de la population algérienne, et son intérêt prouvé pour les nouvelles technologies, sont en effet des facteurs potentiels de succès du programme, à la condition que celle-ci soit vue non plus comme consommatrice de contenus ou de technologies, mais comme créatrice de connaissances et de savoir, au sens de « *creative class* ».
12. Le Conseil approuve l'accent mis sur les ressources humaines en tant que facteur-clé de réussite de toute stratégie nationale, singulièrement dans ce domaine de haute compétence. Il observe néanmoins que la problématique de la formation de ces mêmes ressources, de leur motivation à travers un statut convenable et des moyens conséquents, comme de leur maintien au sein du tissu institutionnel et socio-économique national, alors même que se développent et se généralisent dans notre environnement international nombre de politiques attractives tendant à nous les distraire et à les « phagocyter » pour leur propre compte, pose de réelles difficultés dépassant bien évidemment largement le cadre du présent programme. Il faudra bien, cependant, prendre la juste mesure des impacts de ce phénomène et envisager les termes de résolution de l'équation complexe que ce dernier met en évidence.
13. Des mesures fiscales particulièrement nombreuses sont préconisées dans le programme, sans pour autant que des mécanismes de compensation appropriés n'aient été pensés *a priori* pour assurer des équilibres budgétaires *a minima*. D'autre part, alors que la participation de l'Etat dans ce gigantesque effort est décrite dans le détail, à travers des acquisitions d'équipements, des formations, des mises à niveau, des subventions, des exonérations et autres mesures fiscales, rien n'est dit sur la forme que prendra la participation des entreprises et des équipementiers, dont on peut présumer qu'ils engrangeront d'immenses bénéfices à même les fonds publics engagés dans l'opération en cause à hauteur de 4 Mds de US\$. Le programme évoque sans autre forme de précision la participation des entreprises sur leur fonds propres. Le Conseil note par ailleurs que les montants considérables envisagés pour « e-Algérie 2013 » nécessitent un chiffrage plus précis et une analyse particulièrement rigoureuse des retombées attendues d'un tel programme. Par ailleurs, le Conseil note que le fonds institué par la loi de finances 2009 pour financer « e-Algérie 2013 », entre autres à partir des recettes de l'ARPT, est alimenté par les seuls fonds publics.
14. Sur un tout autre plan, le Conseil observe que la composante du contenu audiovisuel, en tant qu'élément à part entière d'une stratégie « numérique », est ici quasiment passé sous silence, si ce n'est quelques évocations de caractère purement techniciste.

15. Le Conseil relève, dans le même sens, la non prise en compte des langues nationales dans les objectifs du programme « e-Algérie 2013 », dans la mesure où aucune disposition de nature à favoriser le développement du contenu sous toutes ses formes, dans les langues nationales, n'est évoquée dans le document.
16. Le Conseil considère, en outre, qu'il importe au plus haut point que le projet soit reformulé en tenant compte de la triple limite suivante : **a)** au plan stratégique, celle ayant trait à l'absence concomitante d'une vision d'ensemble ouverte sur les autres segments de l'économie, et d'un agenda précis d'implémentation ; **b)** au plan opérationnel, celle reliée à l'absence d'un processus d'évaluation, lui-même découlant de celle de l'absence d'une imputation des responsabilités, et à l'omission de la nécessité d'une phase préparatoire destinée à lever les principales contraintes identifiées et ce, avant le lancement de cette opération d'envergure ; **c)** au plan de l'allocation des ressources, celle renvoyant à la profonde asymétrie inscrite dans le volume des ressources mobilisées pour l'acquisition d'équipements *versus* l'absence d'une stratégie regardant les intérêts à moyen et long termes de l'économie nationale sous l'angle du réquisit de la construction d'un complexe TIC, tenant singulièrement compte des nécessaires ouvertures sur l'industrie du contenu.

TROISIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SUR L'IMPERIEUSE NECESSITE D'INSCRIRE LE DEVELOPPEMENT DES TIC AU COEUR D'UNE STRATEGIE D'ETAT EXPLICITE ET ORIENTEE « ECONOMIE FONDEE SUR LA CONNAISSANCE »

A. LES PRECONISATIONS DE PORTEE METHODOLOGIQUE ET/ OU OPERATIONNELLE

17. Le Conseil National Economique et Social considère, à la lumière de l'évolution de la situation mondiale en la matière, que l'Algérie, compte tenu de sa situation économique et sociale, dispose d'une fenêtre d'opportunité (*opportunity window*), qui se conjugue à l'urgence d'entamer explicitement sa transition vers l'Economie Fondée sur la Connaissance, en tant que paradigme fondateur, particulièrement dans le contexte qui est le sien propre, d'une économie de « l'après pétrole ».
18. L'orientation vers une économie fondée sur la connaissance apparaît comme une orientation majeure et incoercible pour l'Algérie, de nature assurément à mobiliser son formidable potentiel de connaissances au service de la création durable de richesses et prenant judicieusement le relais de la rente pétrolière pour, enfin, s'y substituer à son extinction. Cette orientation est posée comme orientation cardinale par le Premier Magistrat du pays et a été fortement réaffirmée depuis peu dans l'adresse du Président de la République en date du 13 décembre 2008, en direction des compétences nationales résidant à l'étranger.
19. La construction d'une économie fondée sur la connaissance et la promotion des TIC comme un des principaux catalyseurs de cette construction, implique une double révolution culturelle et scientifique. L'acceptabilité sociale est ainsi placée au centre des processus. Elle implique une communication sociale soutenue et de nombreuses

initiatives dirigées, afin de rompre les méfiances attachées aux nouveautés, d'autant que celles-ci semblent portées par les seules administrations, souvent transformées en bureaucraties lourdes. La démocratisation de l'accès aux TIC devra favoriser, dans le même temps, l'inclusion sociale ; c'est un des éléments fédérateurs et un stimulant puissant au niveau social qui rejoint la problématique de la cohésion sociale.

- 20.** Le traitement d'un dossier d'une telle portée stratégique appelle nécessairement à regarder les réflexions lourdes relatives aux réformes de la Justice, de l'Education et des institutions de l'Etat, initiées par le Président de la République.
- 21.** La réflexion autour de ce dossier doit également considérer les autres éléments de cadrage à travers les politiques et stratégies à long terme particulièrement les lignes de force du SNAT (horizon 2025) comme épine dorsale portant les cohérences globales des schémas sectoriels de développement et les logiques spatiales d'occupation du territoire et intégrant, de ce fait même, les pôles de compétitivité et d'excellence.

De façon plus factuelle, il est rappelé que l'Algérie s'est déjà dotée d'un certain nombre de plans et programmes, dont notamment : un plan quinquennal de développement de la recherche scientifique, récemment adopté ; une réforme du système éducatif, qui a encore besoin d'être ajustée pour accomplir le saut qualitatif absolument vital une fois atteinte, comme c'est le cas, la masse critique des acquisitions de base à un niveau sans cesse élargi ; un programme de développement rural intégré (PPDRI) fortement imbibé de l'approche EFC et porteur de forts potentiels de valorisation des secteurs d'amont et d'aval de l'agriculture ; des réformes multiples mais parcellaires liées à la mise en place d'un système d'innovation balbutiant, ainsi que des réformes destinées à améliorer globalement le climat des affaires et à fortifier l'armature des systèmes de gouvernance institutionnelle, socio-économique et d'entreprise (corporate governance), singulièrement à travers les engagements pris au titre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs. Toutes ces réformes et tous ces programmes doivent être pris comme « socle/point de mire » de tout ce qui est constitutif d'une approche TIC reliée à l'EFC.

- 22.** Les TIC ne provoquent les répercussions économiques, sociales et sociétales attendues qu'à la condition qu'une masse critique d'utilisateurs soit atteinte. Ceci exige le montage d'un dispositif stratégique qui regarde à la fois l'industrie du contenu et du contenant, les modes d'allocation des ressources, le ciblage graduel des espaces en fonction des capacités d'absorption et des systèmes de régulation à part mus par une implication soutenue des pouvoirs publics.
- 23.** A la lumière de l'expérience des pays qui ont réussi leur transition vers l'EFC, la stratégie algérienne pour le passage à l'EFC doit s'articuler autour de plusieurs éléments qui englobent à la fois l'élaboration de la stratégie ainsi que son implémentation et qui intègrent une vision globale, des visions par pilier, des programmes d'action sectoriels, une démarche opérationnelle, un cadre juridique et institutionnel adéquat, ainsi qu'une stratégie de diffusion et de communication.

B. LES PRECONISATIONS DE PORTEE STRATEGIQUE SUPPORTANT LES LIGNES DE CONVERGENCE DE TYPOLOGIE « EFC »

25. Notant que les expériences pays réussies ont fait développer en parallèle tout un ensemble de piliers spécifiant une approche de type EFC, dont naturellement le pilier TIC, le Conseil attire l'attention sur l'impérative intersectorialité qui doit caractériser toute politique publique de cette envergure, en particulier s'agissant d'un domaine aussi stratégique. Il s'agit là, sans conteste, d'un domaine devant relever d'une stratégie d'Etat impulsée et portée par les plus hauts niveaux de l'Etat.
26. Tout en souscrivant pleinement aux initiatives tendant à rétablir l'Etat dans son rôle de stratège et de régulateur dans tout ce qui a trait à la conception/élaboration/implémentation des politiques publiques, le Conseil considère que le rôle de l'Etat dans l'informatisation de la société ne doit pas être confondu avec l'informatisation du seul Etat. Le Conseil estime que la trop faible part réservée aux actions adressant le tissu socio-économique, et en particulier l'entreprise, et plus encore la PME-PMI, peut être lourde de conséquences quant au succès de l'ensemble de la stratégie nationale en la matière, partout axée en premier lieu sur le développement d'un tissu entrepreneurial fortement imprégné de la philosophie EFC.
27. Par ailleurs, le Conseil observe que ces mêmes expériences couronnées de succès, menées dans d'autres pays, montrent sans conteste que les approches de type *top-down*, telles l'approche préconisée ici, n'ont pas pu, là où elles ont été retenues, créer l'impulsion nécessaire au niveau de la société, contrairement à des approches de type *bottom-up*, dans lesquelles la mise en œuvre pratique de ces stratégies est initiée au niveau des acteurs directs (citoyens, entreprises et opérateurs économiques), l'Etat n'intervenant pour sa part qu'en tant que garant de la cohérence et de la fiabilité des systèmes ainsi mis en œuvre dans le cadre plus large de l'intégralité de ses systèmes de gouvernance, et notamment ceux soutenant l'action économique et sociale.
28. Le Conseil attire l'attention sur l'impérative implication de toutes les parties prenantes en tant que facteur essentiel du succès d'une telle stratégie, à savoir les pouvoirs publics (G = Government), les entreprises (B = Business) et les citoyens (C =Citizens =Consumers). Toutes les approches expérimentées avec succès dans les pays pionniers se sont appuyées sur le développement des différentes combinaisons (G to B, G to C, B to C, etc.) pour créer la synergie nécessaire, d'abord en termes de contenu et de services. A la vision consistant à faire de l'Etat le principal acteur du programme, et le principal contributeur à sa mise en œuvre, alors même que les retombées attendues par les entreprises sont particulièrement importantes, doit donc se substituer une vision impliquant beaucoup plus fortement les opérateurs économiques privés et publics. Ceci doit être d'autant plus pris en compte que les auteurs du document retiennent son financement à la fois par l'Etat et par les entreprises sur leurs fonds propres.

29. Le Conseil considère que l'aspect formation doit être pris en compte dans sa plus totale transversalité, et que seule une réflexion approfondie dans ce domaine, réalisant le compromis entre les potentialités d'absorption de notre économie, les prétentions statutaires légitimes des élites fortement qualifiées et technicisées, et la nécessité vitale de les maintenir au service du développement du pays, peut dégager des solutions idoines de nature à répondre à la problématique dans sa globalité.
30. Le Conseil souscrit pleinement à la vision selon laquelle les TIC, mises en œuvre dans le cadre d'une approche EFC, sont de nature à fortement pousser à la hausse les taux de croissance économique, ainsi que le montrent toutes les expériences réussies, mais considère que jusqu'à présent, l'on ne peut expliquer que de façon approximative ce phénomène, qui reste particulièrement difficile à modéliser selon des approches mathématiques, économétriques ou statistiques rigoureuses, et en particulier en termes de coûts/retombées.
31. Le Conseil préconise une réflexion inclusive autour des aspects liés au développement des TIC dans notre pays, intégrant notamment les politiques publiques ou autres réflexions susceptibles d'être en rapport nodal avec ces questions, tel qu'amplement suggéré dans les développements qui précèdent.
32. Le Conseil considère que les Technologies de l'Information sont par excellence l'un des domaines dans lesquels une gestion par des structures trop rigides doit être évitée, au profit d'une souplesse devant systématiquement privilégier le fonctionnel sur l'organique. La multiplication des structures doit donc être évitée, de même qu'une remise en question sans arguments probants des structures existantes et qui ont souvent fait leurs preuves. Le CNES attire l'attention, à ce propos, à la fois sur la nécessité de veiller à la cohérence de toute stratégie en matière de TIC, par la définition claire et précise des attributions de chaque partie prenante, par la nécessaire coordination des efforts qui doit être opérée à un niveau suffisamment élevé de la hiérarchie institutionnelle, et sur la nécessité d'éviter une trop grande centralisation, source potentielle d'inertie incompatible avec l'esprit même de la généralisation des TIC.
33. Le Conseil insiste lourdement sur les implications majeures d'un tel programme en matière de sécurité publique, et attire l'attention sur la nécessité de faire des différents aspects de la sécurité une composante essentielle de tout programme de ce type, qu'il convient de ne pas réduire à des mesures de sécurité matérielles et/ou logicielles déconnectées d'une stratégie d'ensemble *up-to-date*, seule garante d'efficacité, de fiabilité et de pérennité des systèmes à mettre en place. Il en est de même pour l'ensemble du cadre juridique au sein duquel devra fonctionner la société algérienne de l'information, qui doit dès à présent faire l'objet d'une réflexion d'ensemble confiée à des personnes qualifiées avec le soutien expert, en tant que de besoin, de la coopération internationale.

34. Le Conseil fait part de sa conviction que parmi l'ensemble des secteurs susceptibles de créer l'indispensable effet d'entraînement, figurent en premier lieu le e-banking (services financiers en ligne) et le e-business. Le Conseil partage l'opinion des auteurs du programme e-Algérie 2013, selon laquelle ces secteurs sont quasi-inexistants dans notre pays. Cela est, en effet, susceptible de réduire la pertinence des actions envisagées pour la généralisation de l'utilisation des TIC auprès du grand public.
35. Le Conseil est d'avis qu'une attention particulière doit être allouée aux échecs des expériences de généralisation de l'outil informatique, à travers l'opération OUSRATIC, et de promotion des technopoles, à travers le retard enregistré dans le projet de parc technologique de Sidi-Abdallah. Avant toute initiative destinée à pallier ces échecs, une analyse minutieuse des raisons des dysfonctionnements et des retards doit être menée ainsi que les contraintes objectivement identifiées, afin que ces deux segments indispensables à la réussite de l'entrée de notre pays dans l'EFC soient à présent intégrés de façon harmonieuse et cohérente dans les politiques publiques à venir.
36. Le Conseil considère que la réflexion initiée par le MPTIC doit être poursuivie et enrichie à un niveau plus élevé, garant de l'intersectorialité requise, sur six (06) plans directeurs, qui doivent fonder « LA » politique publique nationale en matière d'évolution vers l'Economie Fondée sur la Connaissance, notamment à travers le développement et la promotion des TIC. Ces six plans se déclinent comme suit :

a. au plan organisationnel :

- La politique algérienne de passage vers l'EFC, en ce qu'elle peut déterminer l'émergence de l'économie nationale, et au vu de ses répercussions considérables sur le vécu des populations, et sur les paradigmes porteurs de notre développement, doit *de facto* impliquer les trois composantes que sont les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les citoyens. Le Conseil recommande donc que des actions en profondeur soient menées dès à présent pour préparer chacun de ces acteurs à la transition vers la nouvelle économie, à travers des actions de formation et de vulgarisation à l'intention des différents publics cibles, pour favoriser l'imprégnation de l'ensemble du tissu institutionnel, économique et social, quant aux enjeux vitaux de cette évolution,
- Dans son rôle de stratège et régulateur, l'Etat doit exercer pleinement ses attributions de souveraineté et impulser l'action dans le sens de son appropriation par la société. Le Conseil recommande à cet effet la création d'une structure de type Haut Commissariat, rattachée à la Présidence de la République ou à la Primature, et ayant le double mandat de mener la réflexion sur les actions des différents secteurs, institutions, opérateurs économiques et collectivités locales, en rapport avec le développement des piliers de l'Economie Fondée sur la Connaissance, et singulièrement les TIC, et de veiller à leur synergie opérationnelle.
- Le Conseil se félicite de l'institution récente auprès de chaque Département Ministériel, sur instruction du Premier Ministre, d'un point focal EFC, susceptible de

contribuer de manière significative, au niveau sectoriel, à la nécessaire synergie des efforts en matière de développement technologique.

b. Au plan du capital humain :

- Le Conseil souhaite mettre un accent particulier sur l'impérative nécessité de faire de l'élément humain la pierre angulaire de toute politique publique, *a fortiori* s'agissant du passage à l'économie de l'immatériel. A ce titre, le Conseil recommande la révision urgente des statuts relatifs aux personnels qualifiés en matière de TIC, en particulier s'agissant de ceux exerçant dans les administrations et entreprises publiques. Il ne fait plus de doute, au vu de l'ouverture économique et sociale, et de la dématérialisation des échanges, qu'une plus grande attractivité doit désormais caractériser les emplois orientés TIC, en vue de retenir les techniciens les plus qualifiés.

c. Au plan technique :

- Le Conseil se félicite de la décision des pouvoirs publics de généraliser l'enseignement et l'utilisation de l'informatique dans tous les paliers de l'enseignement de base. Il considère en effet que les populations jeunes et scolarisées seront à n'en pas douter le vecteur le plus porteur de cette évolution inévitable, et appelle à multiplier les actions ciblées et cohérentes pour permettre l'accès du plus grand nombre à l'outil informatique,
- Le Conseil recommande de tirer le plus grand profit des infrastructures déjà réalisées, et plus généralement de capitaliser l'ensemble des actions menées dans ce sens. Il convient en particulier de réaliser la nécessaire mutualisation des efforts entre toutes les parties prenantes pour éviter les approches triviales consistant à substituer à chaque initiative non concluante une initiative de même nature sans que soient tirés les enseignements requis,
- Le Conseil recommande de porter une attention toute particulière au secteur bancaire et aux entreprises commerciales, et préconise de les faire bénéficier d'avantages fiscaux en rapport avec l'effort d'investissement qui leur sera demandé dans le sens de la dématérialisation de leurs transactions financières ou commerciales, en tant que principal vecteur de généralisation des TIC en direction du grand public. De même, l'Administration publique devrait-elle être instruite de conduire un effort comparable en direction des administrés.
- Comme mesure stratégique d'accompagnement le Conseil recommande de prendre en charge et de développer l'information en tant que ressource stratégique (économique, technique, scientifique, etc.) et sociale aussi bien pour sa collecte, son traitement et sa dissémination, et d'inscrire comme priorité absolue la mise en place d'un Système National d'Information aux standards universellement requis.
- Le Conseil souscrit à l'impérative nécessité d'initier, dans les délais les plus brefs, le processus de réalisation d'un *backbone* (point nodal) national, destiné à capter le trafic Internet national et à le rendre indépendant des infrastructures internationales.

- Le Conseil préconise par ailleurs la mise en œuvre du système d'identification dénommé e-ID, en tant que préalable à toute possibilité d'offrir un service orienté T.I. au grand public, en offrant les garanties nécessaires en matière de sécurité informatique. Ce système peut et doit, du reste, être mis en place avant toute généralisation des services informatiques à destination des citoyens.

d. Au plan financier :

- Le Conseil attire fortement l'attention sur le nécessaire équilibre qui doit prévaloir, et être maintenu en toutes circonstances, d'une part entre effort budgétaire de l'Etat et retombées attendues, afin que soient préservés les équilibres budgétaires, et d'autre part entre l'effort public et la participation des opérateurs privés qui ne manqueront pas naturellement de tirer profit du passage à l'EFC. Ainsi, le Partenariat-Public-Privé doit être la piste privilégiée vers laquelle doit s'orienter la réflexion s'agissant de politiques publiques déterminantes pour l'avenir de la Nation et de son développement durable,
- Le Conseil recommande fortement que soit mis fin aux approches de type purement acquises de matériels ou d'infrastructures, fortement budgétivores, et aux retombées peu avérées, au profit d'une optimisation des potentialités et d'une mobilisation des ressources existantes permettant la mise en place des pré-requis en matière de développement technologique, notamment en ce qui concerne la capitalisation et l'encadrement du génie créatif de la jeunesse algérienne qualifiée, susceptible de produire à moindre frais, du contenu de qualité et adapté aux besoins de notre société,
- Le Conseil recommande la mise en œuvre de mesures fiscales incitatives, au profit de la création de Sociétés de Services et d'Ingénierie Informatique (*startups*) par les jeunes algériens diplômés, et ce par le biais de sociétés de capital-risque et de développement et leur recapitalisation, et préconise que les plus performantes de ces startups puissent bénéficier d'une localisation prioritaire au sein des technopoles nationales.

e. Au plan juridique :

- Le Conseil recommande que l'actualisation des textes réglementaires régissant notamment les échanges de données informatisés, déjà initiée ici ou là (Ministère de la Justice), soit poursuivie et renforcée dans le sens d'un meilleur encadrement et d'une plus grande sécurisation des environnements informatisés, de nature à permettre dans un avenir proche l'exécution de transactions sécurisées via le Web.

f. Au plan sécuritaire

- Le Conseil recommande de porter la plus grande attention sur les aspects liés à l'introduction des TIC au bénéfice des citoyens et des opérateurs économiques. Il y a lieu d'examiner avec soin les expériences menées dans d'autres pays, pour en retirer les enseignements appropriés, en particulier s'agissant des choix techniques et de sécurité

informatique, en matière de plates-formes, de stratégies de développement des infrastructures, des choix de matériels, de logiciels propriétaires ou libres de droit (*open source*). Le Conseil considère qu'il s'agit là d'une des premières missions, en ce qu'elle constitue un préalable, qui pourrait être confiée au Haut Commissariat évoqué dans le point a, alinéa 2.

- De même, le Conseil recommande-t-il fortement de se pencher d'ores et déjà sur la question de la sauvegarde de l'intimité et de la vie privée des personnes, notamment s'agissant du stockage et de l'utilisation des données nominatives ou d'identification.
- Le Conseil recommande instamment, enfin, de mettre en oeuvre un dispositif de veille stratégique qui sera en charge de toutes les questions relatives aux TIC, et dont la contribution devra être essentielle à la promotion/mise en oeuvre de politiques dédiées à la réduction constante de la fracture numérique.

Tels sont en somme, ici restitués, les éléments clé de la réflexion d'ensemble conduite au sein de la Commission spécialisée du Conseil national économique et social, relativement au dossier « e-Algérie 2013 », sur saisine de Monsieur le Premier Ministre au nom du Gouvernement, éléments condensés dans le corpus de recommandations reprises tout au long des développements qui précèdent, formant ainsi avis du Conseil quant audit dossier.